

Direction
Julien BOUTTIER
Directeur
Déchargé le mardi

Plumelec, le 12 novembre 2015

Objet : Procès-verbal du conseil d'école du lundi 2 novembre 2015

Téléphone
02 97 42 22 70
Courriel
ec.0560379h@ac-rennes.fr
Adresse
11, rue de la Croix Allio
56 420 PLUMELEC

Madame, Monsieur,

Le conseil d'école s'est réuni le lundi 2 novembre 2015 à 18h00 dans l'enceinte de l'école, sous la présidence de Julien Bouttier, directeur de l'école.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des membres du conseil d'école et résultats de l'élection
- Composition, compétences et fonctionnement du conseil d'école
- Vote du procès-verbal du conseil d'école précédent (année 2014-2015)
- Organisation pédagogique de l'année scolaire 2015-2016
- Vote du règlement intérieur
- Actions et projets pédagogiques en cours et à venir
- Bilan des travaux effectués et à effectuer dans l'école
- Questions diverses

Veuillez trouver ci-joint le procès-verbal de ce premier conseil d'école.

Cordialement

Julien BOUTTIER,
Directeur



Présents/Absents

Mr BOUTTIER <i>Directeur, enseignant de CE1-CE2</i>	Mme DUFOUR <i>Enseignante de CM2</i>	Mme PONT LE ROCH <i>Enseignante de CM1</i>	Mme COUFFIN <i>Enseignante TPS-PS-MS</i>	Mme DELAMAIRE <i>Enseignante CP-CE1</i>
Mme NGUYEN <i>Enseignante de CP-CE1 et CE1-CE2</i>	Mme GONDRY <i>Enseignante de MS-GS</i>	Mme CONAN <i>I.E.N.</i> Absente, excusée	Mme GUILLAUME <i>Maître E du RASED</i> Absente, excusée	Mr HAMON <i>Maire</i>
Mr LAMARRE <i>Adjoint aux affaires scolaires</i>	Mme CORLAY-PENHOAT <i>Représentante des parents titulaire</i>	Mme MOUREN <i>Représentante des parents titulaire</i>	Mme NEDELEC <i>Représentante des parents titulaire</i>	Mme PETIT-PIERRE <i>Représentante des parents titulaire</i>
Mr TESSIER <i>Représentant des parents titulaire</i>	Mr EMERAUD <i>Représentant des parents titulaire</i>	Mme PESCHOT <i>Représentante des parents suppléante</i>	Mme LENORMAND <i>Représentante des parents suppléante</i>	

Le conseil d'école commence à 18h05.

L'ordre du jour est présenté par Mr BOUTTIER aux membres du conseil d'école.

1 - PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE ET RESULTATS DE L'ELECTION

Mr BOUTTIER présente les résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves qui a eu lieu le vendredi 9 octobre. Une seule liste se présentait et ses 8 candidats ont été élus (6 titulaires et 2 suppléants).

Nombre d'inscrits	195
Nombre de votants	77
Nombre de bulletins nuls ou blancs	8
Taux de participation	39,49% (48% l'année dernière)

Mr BOUTTIER remercie les parents qui se sont portés candidats pour l'intérêt qu'ils portent à la vie de l'école et les félicite pour leur élection.

2 - COMPOSITION, COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

Un document a été distribué précédemment aux membres du conseil d'école. Celui-ci rappelle la composition, les compétences et le fonctionnement du conseil d'école.

Mr BOUTTIER en rappelle les principales informations.

Ce document est disponible sur simple demande à Mr BOUTTIER, directeur de l'école.

3 - VOTE DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE PRÉCÉDENT (ANNÉE 2014-2015)

Mr BOUTTIER s'excuse pour le retard de distribution de ce procès-verbal.

Mr BOUTTIER demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée.

Personne ne s'oppose au vote à main levée.

Mr BOUTTIER demande si un membre du conseil d'école a un désaccord avec ce procès-verbal.

Mme CORLAY-PENHOAT précise qu'une question portant sur la possibilité de mise en place d'une garderie sur inscription le mercredi midi avait été posée lors du dernier conseil d'école et que les représentants de la municipalité avaient répondu que cela n'était pas possible actuellement.

Le procès-verbal du conseil d'école du 23 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

4 - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

L'école compte de nouveau 6 classes, avec 149 élèves présents ainsi que 6 élèves qui feront peut-être leur rentrée en PS1 durant l'année scolaire. Pour information, lors de l'année 2014-2015, 140 élèves étaient présents à la rentrée. Mr BOUTTIER présente l'organisation pédagogique.

Classes	Elèves	Enseignant(e)(s)	ATSEM
TPS-PS-MS	25 élèves 21 PS 4 MS	Sonia COUFFIN	Aurélié HAZEVIS Laurence LEPELTIER
MS-GS	24 élèves 6 MS 18 GS	Sylvie GONDRY	Sophie TASTARD
CP-CE1	25 élèves 15 CP 10 CE1	Elise DELAMAIRE (Lundi, mardi et un mercredi sur deux) Anne NGUYEN (Jeudi, vendredi et un mercredi sur deux)	
CE1-CE2	27 élèves 14 CE1 13 CE2	Julien BOUTTIER (Lundi, jeudi, vendredi et trois mercredi sur quatre) Anne NGUYEN (Mardi et un mercredi sur quatre)	
CM1	24 élèves	Sylvie PONT LE ROCH	
CM2	24 élèves	Fabienne DUFOUR	
TOTAL	149 élèves		

Trois AVS sont présentes dans les classes afin d'aider des élèves reconnus en situation de handicap : Candy BOUVIER, Bouchra BILLAUD et Estelle LE PIRONNEC.

L'équipe enseignante remercie la municipalité qui a amélioré cette année les conditions de travail des élèves, des enseignantes et des ATSEM en répondant positivement aux demandes effectuées l'année dernière. Les ATSEM travaillent désormais toujours dans la même classe et il y a toujours au moins une ATSEM dans chaque classe de maternelle.

5 - VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ECOLE

Mr BOUTTIER demande si des modifications doivent être apportées au règlement intérieur actuel.

Aucune demande de modification du règlement intérieur n'est donnée.

Le règlement est adopté par l'ensemble du conseil d'école.

6 - ACTIONS ET PROJETS PÉDAGOGIQUES EN COURS ET À VENIR

- Les élèves de CE2, CM1 et CM2 (60 élèves) partiront normalement en classe de neige en mars 2016. Le projet sera prochainement envoyé à la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale afin d'être validé.
- APS : les élèves de CM2 doivent à l'issue de leur année, avoir une première Approche aux Premiers Secours. Pour cela, Mme DUFOUR a fait appel à un pompier (Christian Le Callonec, également employé aux services techniques de la commune) qui proposera le mardi 3 novembre une animation de sensibilisation. Mme DUFOUR remercie la municipalité qui a accepté de libérer des heures afin de permettre cette intervention. Avec accord de Mr LAMARRE, Mme DUFOUR précise que cette action pourra être renouvelée chaque année pour les élèves de CM2.
- L'équipe enseignante a pris contact avec l'association Dans tous les sens pour une intervention musique. Il n'y a pas encore de classe(s) et de projet(s) défini(s) mais l'équipe enseignante sera certainement amenée à solliciter auprès du conseil municipal la subvention « Musique ».

- Durant toute l'année scolaire, Olivier CATHELIN, intervenant EPS de la commune, propose une heure hebdomadaire d'EPS aux élèves de l'école. Cela concerne tous les élèves de la moyenne section au CM2.
- Tous les élèves de l'école se rendent régulièrement (une ou deux fois par mois selon les classes) à la médiathèque municipale. Selon les classes, ils peuvent y emprunter un livre et bénéficier d'une lecture par une bénévole de la bibliothèque.
- Les élèves de l'école se rendront à la piscine municipale durant les mois de juin et juillet. Une formation aura lieu en janvier pour les parents souhaitant être agréés afin de pouvoir accompagner les classes dans l'eau. La présence de parents agréés est obligatoire lors des séances de piscine.
- Mr LAMARRE propose à nouveau de participer aux activités de Noël organisées par le conseil municipal et les commerçants (réalisation de panneaux, de décorations, de cartes de vœux) : l'équipe enseignante est partante pour ce projet. Un courrier sera prochainement envoyé par Mr LAMARRE à l'école.
- Concernant les cérémonies du 11 novembre, l'équipe enseignante précise qu'elle a bien pris en compte la remarque émise lors du premier conseil d'école de l'année 2014-2015. Un mot sera diffusé à toutes les familles pour les informer de ces cérémonies.

7 - BILAN DES TRAVAUX EFFECTUÉS ET À EFFECTUER DANS L'ÉCOLE

Plusieurs travaux ont eu lieu cet été dans les classes de maternelle. Chaque classe a été repeinte et équipée d'un VPI et d'un ordinateur portable. La classe de MS-GS a également été raccordée au réseau informatique de l'école. L'équipe enseignante remercie la municipalité pour tous les travaux réalisés cet été et depuis la rentrée ainsi que pour la présence des agents des services techniques lors de la semaine précédant la rentrée.

L'équipe enseignante a deux demandes de travaux à effectuer :

- Le frein des portes de CE1-CE2, CM1 et de la garderie fonctionnent très mal. Il y a eu deux accidents avec des élèves qui se sont coincés les doigts.

Réponse de Mr LAMARRE : cette demande de travaux a été transmise à Mr MARCHAND, responsable des travaux. Des anti pince-doigts ont été commandés. Les freins seront normalement revus le mercredi 4 novembre.

Mme COUFFIN demande à ce qu'un anti pince-doigts soit également installé sur l'issue de secours de sa classe.

- un tableau vert est tombé dans la classe de Mme DUFOUR durant les vacances de la Toussaint.

Réponse de Mr LAMARRE : le tableau sera fixé définitivement au mur.

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Problème d'accès aux toilettes pendant la journée (par exemple, les enfants qui mangent au premier service n'y vont pas avant la cantine et n'y vont pas pendant ; problème d'accès pendant la récréation, manque de toilettes).

Réponse de Mr LAMARRE : il y a des toilettes à la cantine, donc le problème sera discuté avec le personnel communal.

Les enseignants précisent que cela concerne surtout les élèves de CP-CE1 car les élèves de maternelle vont aux toilettes juste avant de sortir de la classe. Certains élèves de cycle 2 n'osent pas aller aux toilettes avant de partir à la cantine de peur que l'on parte sans eux.

Les enseignants demandent à avoir une clé supplémentaire des toilettes de la classe de maternelle du bas.

Réponse de Mr LAMARRE : il y a normalement déjà une clé disponible sur le trousseau de secours dans le bureau du directeur.

- Est-il possible de refaire une sensibilisation aux jeux dangereux ?

Réponse de l'équipe enseignante : une sensibilisation sera de nouveau réalisée en classe, adaptée à chaque niveau. Les enseignants veulent simplement éviter de donner de mauvaises idées aux élèves, en leur parlant de jeux que certains ne

connaîtraient pas. L'équipe enseignante réfléchit à la possibilité de solliciter l'aide d'une association extérieure.

- Pourquoi toutes les classes du CP au CM2 ne se sont-elles pas rendues aux Virades de l'espoir, comme cela était le cas les années précédentes ?

Réponse de l'équipe enseignante : Seule la classe de CE1-CE2 s'est rendue aux Virades de l'Espoir cette année. Suite à un problème de transmission de mail, les enseignants n'ont reçu la vidéo de la chorégraphie et les paroles du chant que le dimanche pour le vendredi. Le délai était trop court. Les enseignants s'interrogent sur le bien-fondé pour un élève de se rendre cinq ans de suite (du CP au CM2) à cette manifestation.

Mr BOUTTIER précise que la classe de CM2 a participé le jeudi 24 septembre au cross du collège public de St Jean Brévélay, également dans le cadre des Virades de l'Espoir.

- Comment ont été décidées les répartitions des élèves de MS et CE1 ?

Réponse de l'équipe enseignante :

Moyenne section : cette répartition est un projet réfléchi avec la psychologue scolaire qui a travaillé avec plusieurs élèves de ce groupe l'année dernière, afin que chacun puisse vivre plus sereinement la classe. La volonté était également de séparer certaines fratries.

CE1 : la répartition des élèves de CE1 a été faite sur deux critères. Il fallait séparer certains élèves afin qu'ils puissent être plus disponibles pour les apprentissages. Les enseignants ont également pris en compte l'autonomie des élèves de CE1, afin que les élèves les plus autonomes soient dans la classe de CP-CE1 car les élèves de CP ont besoin de beaucoup de temps de présence de l'enseignant en début d'année.

- Les parents demandent s'il n'est pas possible de grouper les factures de garderie sur plusieurs mois pour les familles ayant de très petites sommes à régler.

Réponse de Mr LAMARRE : Pour information, il y a actuellement 1300€ d'impayés sur l'année scolaire dernière pour la garderie. Pour les petites sommes, un rappel sera fait sous la forme d'un papier collé dans le cahiers de liaison comme cela se fait pour les tickets de cantine manquants.

- Mmes DUFOUR et PONT LE ROCH précisent qu'elles ont transmis aujourd'hui à Mr LAMARRE une demande de subvention exceptionnelle pour la classe de neige, notamment pour financer les cours de ski.

Réponse de Mr LAMARRE : la demande sera traitée prochainement par la commission finance puis sera débattue en conseil municipal normalement pour la fin de l'année scolaire.

- Les vélos et trottinettes ont été révisés cet été par les agents des services techniques. Est-il envisageable que la commune investisse dans de nouveaux vélos, car ceux-ci sont également utilisés sur les temps péri-scolaires ?

Réponse de Mr LAMARRE : La municipalité attend que l'équipe enseignante lui transmette un devis afin d'étudier cette demande.

- Mr HAMON souhaite informer le conseil d'école des avancées dans le projet de construction d'une nouvelle école : le cabinet URBEA a présenté récemment à une commission de travail trois projets d'aménagement du terrain. Ce projet inclut une école, un ALSH, un restaurant scolaire et une médiathèque. Il faut compter environ 3 ou 4 ans pour voir les élèves entrer dans ce complexe scolaire, qui est désormais l'objectif principal du conseil municipal.
- Mr LAMARRE souhaite savoir pourquoi il n'a pas eu de retour concernant la participation de l'école au concours Gastounet (concours nationale sur la sécurité routière). Il précise que les élèves participeront à ce concours avec les TAP pour les élèves du CP au CM2.

Réponse de l'équipe enseignante : l'information a été transmise aux enseignants qui n'ont pas souhaité y participer.

Le conseil d'école se termine à 19h10.

PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE : Lundi 7 mars 2016 et lundi 13 juin 2016

<p>Le président du Conseil d'Ecole, Julien BOUTTIER</p> 	<p>La secrétaire de séance, Fabienne DUFOUR</p> 
---	---